

Convocation du 06 avril 2016

Affichage du 06 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

ORDRE DU JOUR

- Affectation des résultats du CCAS au budget principal
- Modification des dépenses imprévues en investissement
- Ligne de trésorerie en cours
- Renouvellement de convention avec la SAUR
- Réflexion sur la configuration territoriale du pays de Château-Gontier
- Révision des charges locatives du complexe "La Fontaine"
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Coudray
- Souscription à la Fondation du patrimoine
- Prise d'un arrêté pour une zone 30, rue Principale
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le douze avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis. Madame le maire étant exceptionnellement retenue en assemblée des maires à la Communauté de Commune, Monsieur JR Ménage, 1er Adjoint assure la Présidence du Conseil Municipal.

Etaient présents : Sylvie de CHITRAY, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Elisabeth ROUSSELET, Jean-François AULNETTE, Jean-François GUILOIS.

Absents excusés : Laurence DESCHAMPS,
Jean-Savin LEGOUAIS donne pouvoir à Jean-René MENAGE
Dominique DENIS donne pouvoir à Céline DUVAL
Cécilia GERMAIN donne pouvoir à Elisabeth ROUSSELET

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 16 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

AFFECTATION DES RESULTATS DU CCAS AU BUDGET PRINCIPAL n°2016-04-01

Ce jour les membres du CCAS se sont réunis afin de clôturer les comptes 2015. Après approbation du Compte de gestion et du compte administratif, le bureau a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget principal de la commune, le CCAS ayant été dissous lors du conseil municipal du 10 novembre 2015 (dissolution actée à compter du 1er Janvier 2016). Le résultat cumulé de clôture est de 860.68€ reporté au BP 2016 (RF002)

L'ensemble du conseil prend acte du résultat cumulé 2015 du CCAS et de son affectation au Budget principal 2016 de la commune.

DECISION MODIFICATIVE – Dépenses imprévues en investissement n°2016-04-02

Mme la trésorière a constaté une anomalie en validant le budget communal 2016. En dépenses d'investissement figurent entre autres, les deux lignes ci-dessous :

2318 ID	Autres immobilisations corporelles	204 822.85
020 ID	Dépenses imprévues	21 000.00

Or les dépenses imprévues en investissement suivent la même règle qu'en fonctionnement, à savoir, 7.5 % maximum des dépenses réelles.

Le Conseil municipal prend acte et décide la modification suivante :

2318 ID	Autres immobilisations corporelles	+ 5 000.00
020 ID	Dépenses imprévues	- 5 000.00

Il charge Mme le maire de :

- Modifier les comptes des Budgets comme proposé ci-dessus,
- Prévenir Mme la trésorière de cette décision modificative.

LIGNE DE TRESORERIE EN COURS – n°2016-04-03

Jean-René MENAGE rappelle le contexte financier de la commune. Les dépenses de remboursement d'emprunts et les factures de gestion courante sont incontournables.

Il est indispensable d'ouvrir une ligne de trésorerie.

J.R. MENAGE présente l'offre du Crédit Agricole :

Montant 40 000 €, durée 12 mois, Taux variable Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de janvier 2016 (-0.146%) + 1.50 % soit à ce jour 1.354%. Commission d'engagement 0.50 % l'an à la mise en place. Frais de dossier Néant.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Ouvrir une ligne de crédit de 40 000€ au taux Euribor 3 mois moyenné (index variable) de janvier 2016 (-0.146%) + 1,50% auprès du Crédit Agricole. Commission d'engagement 0.50 % l'an. Frais de dossier Néant.
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LA SAUR n°2016-04.04

Le précédent contrat arrivant à terme au 31 décembre 2015, une procédure a été menée pour le choix d'un nouveau délégataire concernant l'affermage du service public d'eau potable.

Celui-ci, par délibération du 7 octobre 2015, du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de BIERNÉ, a été confié à la Société SAUR à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2028.

La convention autorisant le recouvrement de la perception de la redevance d'assainissement sur la commune ayant également pris fin au 31 décembre 2015, il convient de la renouveler.

Après délibération, les membres du Conseil décident :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention qui charge la société SAUR de recouvrer pour son compte, les redevances et taxes d'assainissement des clients et propriétaires redevables, disposant d'un branchement d'assainissement.

DEMARCHE DE REFLEXION SUR LA CONFIGURATION TERRITORIALE DU PAYS DE CHATEAU GONTIER n°2016-04-05

Dans le cadre des différentes réflexions portées par la communauté de communes concernant des projets de communes nouvelles, une proposition de délibération est présentée aux membres de chaque conseil municipal relatif à "**l'engagement d'une démarche de réflexion sur la configuration territoriale du Pays de Château-Gontier assurant son développement, son rayonnement et sa place au sein de la Région Pays de la Loire pour 2030**".

Suite à la loi NOTRe, qui nous oblige à repenser l'organisation de notre territoire, il apparaît important d'être acteur de l'avenir de notre commune et donc de participer à cette réflexion qui devra défendre entre autre la représentativité, les services de proximité...

Monsieur Jean-René Ménage propose aux élus de délibérer sur cette démarche.
Une copie du projet leur a été adressée.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de son organisation institutionnelle et leurs pertinences pour l'intérêt général du territoire du Pays de Château-Gontier :

Au niveau de l'intercommunalité

- o les missions de notre intercommunalité actuelle,
 - o les évolutions de compétences imposées par la loi (économie au 01^{er} janvier 2017, eau & assainissement au 01^{er} janvier 2018, GEMAPI),
 - o les évolutions de compétences souhaitées par les Communes membres
- ✓ Au niveau municipal
- o les adaptations/optimisations possibles de nos organisations
 - o la représentativité des territoires
 - o la gestion de la proximité
 - o l'animation des territoires
 - o la fiscalité
 - o les services et politiques publiques
 - o ...

REVISION DES CHARGES LOCATIVES DU COMPLEXE « LA FONTAINE » n°2016-04-06

Jean-René MENAGE présente le tableau des charges locatives au 1er avril 2016.

Les avances pour charges payées par les locataires sont comparées au montant réel dépensé (eau et chauffage). Chaque année il convient de réajuster ces dernières pour couvrir au plus juste la totalité des frais de la manière suivante :

- Logement 2 bis rue d'Anjou, + 33.69 € à facturer,
- Logement 2 ter rue d'Anjou, - 70.36 € à rembourser.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- Facturer les charges locatives ci-dessus à Mme BEATRIX, 2 bis rue d'Anjou
- Rembourser le trop perçu ci-dessus à M. BEAUJEAN 2 ter rue d'Anjou.

- Conserver le montant des charges locatives à partir du 1er juin 2015 :
 - Logement 2 bis rue d'Anjou, 33.00 € par mois,
 - Logement 2 ter rue d'Anjou, 38.00 € par mois.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE COUDRAY

Dossier retiré de l'ordre du jour.

SOUSCRIPTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE n°2016-04-07

Dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de l'église d'un montant de 6 660.31€, il est proposé de solliciter la Fondation du Patrimoine.

Reconnue d'utilité publique, elle pourrait accompagner la commune dans la restauration par la gestion des dons versés. Les dons sont déductibles des impôts dans certaines conditions. A ce titre la commune devra signer une convention de partenariat.

Parallèlement, une association se met en place pour la sauvegarde de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement de la restauration de la toiture de l'église «Saint-Maurice ».
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de souscription correspondante.
- de lancer la campagne de mécénat populaire de l'église «Saint-Maurice ».

PRISE D'UN ARRETE POUR UNE ZONE 30, RUE PRINCIPALE

Dossier retiré de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission « promotion des terrains constructibles »

Lundi 4 avril, les membres de la commission ont rencontré Paul Arène, architecte du lotissement du Verger, afin de faire un point sur le règlement et le cahier des charges, la règlementation de la construction ayant évolué. Une version actualisée est en cours de rédaction et sera présentée, après accord des co-lotis et validation par les services de la Direction Départementale des Territoires, aux architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs du secteur. Elle sera disponible en mairie.

Commission Bibliothèque

Demande de subvention FCATR – FAD n°2016-04-08

Elisabeth ROUSSELET présente le projet de demande de subvention auprès de la CCPCG dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural – FCATR – au titre du Fonds d'Accompagnement au Développement (FAD).

L'opération « Lecture publique » propose une aide de :

1.55 € x Nombre d'habitant, 506,

sous condition d'avoir dédié un budget de 1.20 € par habitant lors des deux derniers exercices et de rédiger un projet documentaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'achat de livres pour la bibliothèque,
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 784.30€, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (lecture publique) ;
- Approuver le règlement du FCATR.
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le lundi 23 mai 2016, à 10h30, une bénévole de la bibliothèque interviendra, auprès des jeunes enfants, à l'occasion de la rencontre mensuelle du RAM -Relais d'Assistance Maternelle à Châtelain."

QUESTIONS DIVERSES

Troc plantes du dimanche 24 avril à la mairie :

Le dimanche 24 avril dans la cour derrière la mairie de 09h30 à 12h30, se tiendra un troc plantes. L'idée est de proposer sur une matinée un lieu d'échange de graines, de boutures racinées, de plants, d'arbres d'ornement ... ainsi que de livres, de revues sur le jardinage ou encore d'outils. Les visiteurs qui n'auront rien à échanger pourront également acquérir des végétaux en contrepartie d'un petit don en faveur de l'association pour la sauvegarde de l'église. Plus d'informations au 02 43 07 22 09.

Labellisation « sur le chemin de la nature » des chemins et des étangs de Vaubertron :

Vendredi 20 mai à 18h00, Espace Cribier, aura lieu en présence des enfants de l'école, la labellisation « sur le chemin de la nature » des chemins et des étangs de Vaubertron ainsi que l'inauguration d'un panneau pédagogique réalisé par les enfants.

Chaque Castellinois est convié. Plus de renseignements au 06 47 81 19 55.

Label Paysages de la Mayenne

Ce nouveau label innovant, met en avant les notions de vision globale de cadre de vie, de paysage, d'actions en faveur de l'environnement, des habitants,...

L'objectif est de promouvoir et de cultiver l'identité du département de la Mayenne caractérisé par sa douceur de vivre, et par là même notre commune.

C'est le CAUE (Conseil en architecture Urbanisme et Environnement) qui encadre ce label en élargissant le regard initié par le concours Villes et Village Fleuris des années précédentes.

L'ensemble du conseil décide d'inscrire la commune de Châtelain pour l'année 2016.

Séance levée à 23 h 50.

Prochaine séance le jeudi 19 mai 2016 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures ou Observations Préciser si « <i>pouvoir</i> »
AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS AU BUDGET PRINCIPAL n°2016-04-01	Laurence DESCHAMPS	
	Jean-René MENAGE	
DECISION MODIFICATIVE – Dépenses imprévues en investissement n°2016-04-02	Daniel GENDRY	
	Cécilia GERMAIN	
LIGNE DE TRESORERIE EN COURS - n°2016-04-03	Jean-François GUILOIS	
	Jean-François AULNETTE	
RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LA SAUR n°2016-04.04	Élisabeth ROUSSELET	
	Dominique DENIS	
DEMARCHE DE REFLEXION SUR LA CONFIGURATION TERRITORIALE DU PAYS DE CHATEAU GONTIER n°2016-04-05	Jean-Savin LE GOUAIS	
	Sylvie de CHITRAY	
REVISION DES CHARGES LOCATIVES DU COMPLEXE LA FONTAINE n°2016-04-06	Céline DUVAL	
SOUSCRIPTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE n°2016-04-07		
Commission Bibliothèque Demande de subvention FCATR – FAD n°2016-04-08		